



Crédit conso sans assurance

Par **2LR**, le **01/03/2015** à **16:31**

Bonjour,

Le Crédit Agricole a accordé en 2011 à mon oncle (alors 72 ans) et ma tante (68 ans) un prêt économie d'énergie de 14500 euros sur 84 mois.

Ce prêt a été accordé sans assurance des emprunteurs.

Mon oncle est décédé et la mensualité de 197€ place ma tante dans une situation financière délicate (elle a 1000€ de revenus par mois).

Le Crédit agricole a bien fait signer à mon oncle et à ma tante les fiches ADI stipulant que l'absence d'assurance expose les co-emprunteurs ou les héritiers à supporter les cas échéant les remboursements.

Le crédit Agricole a-t-il réellement respecté ses obligations de conseil, d'information et de mise en garde dans cette situation?

Ma tante a demandé au Crédit Agricole l'historique des commentaires contenus dans son dossier client, il refuse de répondre.

Merci de votre réponse.

Par **domat**, le **01/03/2015** à **17:51**

bjr,

si le crédit agricole a la preuve que votre oncle et votre tante ont refusé de souscrire une assurance lors de leur emprunt alors que le crédit agricole les a informés des conséquences de leur choix, il sera difficile de prouver que le crédit agricole n'a pas proposé d'assurance.

cdt

Par **2LR**, le **02/03/2015** à **23:05**

Bonjour,

Le crédit agricole a-t-il respecté ses obligations de conseil, de mise en garde et de vigilance en accordant un crédit conso à des emprunteurs de 68 et 72 ans sans assurance décès?

Par **BBrecht37**, le **03/03/2015** à **09:29**

Bonjour,

A partir du moment où la banque a proposé une assurance et fait signer à ses clients une fiche d'information sur les conséquences de l'absence d'assurance, on peut légitimement présumer qu'elle a parfaitement rempli ses obligations.

Cordialement,

Par **domat**, le **03/03/2015** à **10:18**

bjr,

l'organisme de crédit n'a pas le pouvoir d'imposer une assurance décès à ses emprunteurs qui ont donc le droit de refuser de prendre cette assurance.

la banque a rempli son devoir de conseil et d'information en faisant signer aux emprunteurs un document sur les conséquences de cette absence d'assurance.

cdt